AVIS PUBLIC

COMMUNIQUÉ SPÉCIAL RELATIF À LA PROCÉDURE DE CONSULTATION DES PERSONNES INTÉRESSÉES À SE FAIRE ENTENDRE À L'ÉGARD DE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné par la soussignée, directrice générale adjointe et directrice du Service du greffe, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Rawdon qui aura lieu le 18 août 2025, à 19 h, au Centre Metcalfe situé au 3597, rue Metcalfe, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande de dérogation mineure concernant l'implantation d'un bâtiment principal sur le lot numéro 5 355 633, à l'adresse **2331, rue Sirard**.

  La dérogation mineure vise à rendre conforme l'implantation d'un bâtiment principal existant qui est situé à une distance minimale de 3,06 mètres de la ligne avant (rue Sirard) en lieu et place de la marge avant minimale de 7,5 mètres exigée en vertu du 3e alinéa de l'article 3.2.1 et de la grille des spécifications de la zone VC-1 du Règlement de zonage numéro 2021-02.

Tout intéressé pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur cette demande.

Donné à Rawdon, ce 16 juillet 2025

Caroline Gray

Me Caroline Gray
Directrice générale adjointe et
directrice du Service du greffe